

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 08 décembre 2016

Le huit décembre deux mil seize à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Creys Mépieu, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Creys Mépieu, sous la présidence de M. Olivier **BONNARD**.

Étaient présents :

Philippe **FILLOD**, Ghislaine **POZZOBON**, Jean-François **DUBOIS**, Séverine **POETE**, Jean-Claude **GENGLER**, David **ARNAUD**, Ligia **HODY**, Geneviève **HERBEPIN**, Alain **SUBIT**, Pierre **VACHER**, Isabelle **MAYEN**, Stéphanie **BATAILLON**, Nadine **MELLET**

Excusé : René **GIPPET**, (procuration donnée à Geneviève **HERBEPIN**).

Date de la convocation 1^{er} décembre 2016

Secrétaire de séance : Jean-François **DUBOIS**

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 3 novembre 2016.

Sur demande de M. Le Maire, le Conseil municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour :

- Indemnité du percepteur
- Affouage 2017/2018
- Bons d'achat personnel « Osez »
- Estimation loyer Gavroche
- Conditions de location des Salles des fêtes

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION DU GITE MORGET

Séverine **POËTE** rappelle qu'il convient de mettre en place un dispositif susceptible de gérer le gîte Morget (Faverges). Elle a organisé une rencontre avec Mme **HECQ**, M. Le Maire pour échanger sur le sujet.

Elle présente la proposition de convention et les principes de partenariat pour la gestion du gîte de Morget. Elle propose de confier la gestion de ce gîte à Mme Sylviane **HECQ**, domiciliée 51, rue de Pénélon, qui gère par ailleurs le gîte privé de « la maison **RIOUFOL** » à Faverges. Les principales clauses de la convention sont :

Pour la commune :

- Achat du mobilier qui sera sélectionné avec le gestionnaire.

Pour le gestionnaire :

- Il fixera les tarifs des locations en accord avec la commune, et gèrera les encaissements
- Il assurera les états des lieux, les remises et restitutions de clés, l'entretien et toutes les autres prestations liées au bon fonctionnement
- Il ne versera aucun produit des locations à la commune lors la première année d'exercice et conservera le produit des locations.
- Il assurera toutes les charges incombant à la structure (assurance, eau, électricité, ordures ménagères, accès internet....)
- Il devra présenter un bilan complet présenté à la commune à la fin du premier exercice.

À la fin du premier exercice le Conseil et le gestionnaire pourront d'un commun accord revoir les clauses de la convention suivant le bilan de l'année écoulée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

Charge M. le Maire d'établir et de signer la convention de partenariat pour la gestion du gîte Morget, avec Sylviane **HECQ**.

REGLEMENT DES ASTREINTES DE DENEIGEMENT

M. Le Maire fait part au Conseil qu'il y aurait lieu de créer un règlement relatif aux astreintes de déneigement.

À cet effet, il donne la parole à M. Philippe **FILLOD**, adjoint en charge de la voirie, qui donne lecture du projet de règlement,

Il demande son avis au Conseil,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis du comité technique en date du 09 novembre 2016, et après avoir tenu compte des préconisations,

Approuve la proposition de déclenchement et de déroulement des interventions des astreintes de déneigement,

Approuve les indemnités d'astreinte de la filière technique de la façon suivante :

Période d'astreinte	Astreinte d'exploitation
Semaine d'astreinte complète	159.20 €
Astreinte de nuit entre le lundi et le samedi	8.60 €
samedi	37.40 €
Dimanche ou jour férié	46.55 €
Week-end (du vendredi soir au lundi matin)	116.20 €

Indemnités d'intervention

- Le temps passé en intervention donne lieu au versement d'Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S) selon le barème et les plafonds réglementaires, sur présentation des justificatifs (fiche d'intervention) ou d'un repos compensateur. Les heures supplémentaires sont indemnisées à hauteur de 125% pour les 14 premières heures et de 127% au-delà, dans la limite de 25 heures mensuelles. Les taux sont majorés en cas d'heures supplémentaires effectuées la nuit, un dimanche ou un jour férié.
- La réglementation ne prévoit pas la possibilité d'octroyer un repos compensateur majoré pour les agents relevant de la filière technique.

Charge M. le Maire de signer le règlement des astreintes de déneigement

Précise que ces astreintes sont sur la base du volontariat et qu'elles ne concernent que les voies communales.

Suite à la demande de Pierre VACHER, M. Le Maire répond que ces astreintes ne concernent que les voies communales. Ces astreintes concernent uniquement les hameaux de Creys, Daleigneu, Pusigneu, la Gorge, le Mollard et le Poulet ; les autres hameaux étant déneigés par Jean-François ARNAUD.

Les accès des écoles, crèche et mairie seront dégagés en priorité.

Il y a lieu de remettre à jour la liste des personnes isolées, les agents communaux après avoir déneigé les routes, se chargeront de déneiger leurs accès.

LOGEMENT - 1, rue de Fourvière

Seul M. Grégory VACHER s'est porté candidat pour le logement 1, rue de Fourvière. M. Le Maire demande au Conseil l'accord de lui faire visiter et de lui louer au prix mensuel de 360 €.

CONSTRUCTION DE LA SALLE POLYVALENTE

Dans le cadre de la construction de la salle polyvalente,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Charge M. Le Maire de déposer des demandes de subventions auprès

- De la Région,
- Du Département,
- De la Préfecture dans le cadre de la dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR), voire des fonds d'investissements.

SUBVENTION BIBLIOTHEQUE

M. Le Maire rappelle la délibération n° 2016.07.12 du 27 septembre 2016 relative à l'attribution des subventions 2016. La bibliothèque de Creys Mépieu a déposé son bilan annuel 2016. M. Le Maire rappelle que M. Christian BERGER assure désormais la présidence de l'association.

Il demande son avis au Conseil,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

Décide de verser **3 500 €** à la bibliothèque de Creys Mépieu au titre des subventions 2016.

FLEURISSEMENT 2016

M. Le Maire donne la parole à Philippe FILLIOD au sujet du concours des maisons fleuries 2016. Ce dernier rappelle la nécessité de s'inscrire avant le 30 juin de chaque année, pour participer au concours. Cette année **70** candidats se sont inscrits et **67** ont été récompensés, il demande au Conseil de fixer les prix du concours.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir pris connaissance des notes attribuées par le jury

A l'unanimité,

Décide d'accorder les prix suivants :

- 23 € pour les 18 candidats ayant obtenus 1 fleur
- 27 € pour les 30 candidats ayant obtenus 2 fleurs
- 31 € pour les 16 candidats ayant obtenus 3 fleurs
- 50 € pour les 3 candidats ayant obtenus 4 fleurs

Précise que ces prix seront donnés sous forme de bons d'achat de fleurs ou de plantes d'ornement, à retirer à la GAEC VACHER, horticulteurs à Creys Mépieu, hameau de Daleigneu.

RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS - VACATAIRES

Les opérations du recensement partiel de la population nationale auront lieu sur la commune de Creys Mépieu du 19 janvier au 18 février 2017 et leur organisation relève de la responsabilité du Maire.

À cet effet, l'INSEE accorde à la collectivité une participation financière de 3 001 euros qui sera utilisée pour rémunérer les personnels affectés au recensement des logements et habitants.

Conformément aux recommandations de l'INSEE, il est nécessaire de recruter 4 emplois temporaires d'agents recenseurs.

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur la rémunération attribuée pour chaque agent.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

Décide de recruter 4 agents recenseurs (MM. Roland **BUISSON**, Paul **VACHER**, Antoine **SCHROMECK**, Jean-Paul **BUISSET**)

Décide de verser à chaque agent un montant forfaitaire brut de 1 000 €.

BONS D'ACHAT PERSONNEL « OSEZ »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

Décide d'offrir au personnel d' « OSEZ » en charge de la cantine des bons d'achat de 100 €, à retirer auprès des magasins :

- Esther à Morestel
- SPORT 2 000 à Passins.

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITES

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

Décide

- De demander le concours de M. Hervé BOTTIER pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de **100%** pour 2016.
Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à **M. Hervé BOTTIER**.
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant annuel de : 45,73 €.

GAVROCHE COUT DE FONCTIONNEMENT

Aujourd'hui, l'association Gavroche a un coût de fonctionnement trop faible pour percevoir une aide financière de la CAF. Gavroche utilise les bâtiments communaux et son loyer n'a pas été revalorisé depuis plusieurs années. Il y a lieu de revoir ce loyer et d'intégrer le travail de l'employé communal lorsqu'il intervient lors de petits travaux.

M. Le Maire donne lecture des opérations réalisées dans le cadre de la délégation (Article L 2122-22) permettant au Conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

D.P.U

Pas d'exercice du droit de préemption :

M. Serge CARROT – rue de la Bazane – AB 347 p

M. Jacques BLAIS et Mme Chantal SPETIER

Mme CHAMOUSSET Michelle – Grande rue de Creys – AD 428

Mme Elodie LEFEBVRE -

MM BONNARD Isabelle, Martine, Rémy – 92, Montée de la Ville – AB 710-713-715

Mme Rachel SUBLON

MAPA

25/2016

ETUDE CHAUFFERIE BOIS COLLECTIVE - SALLE POLYVALENTE – C.E.T – Conseil Études et Traitements

Dans le cadre de la construction de la future salle polyvalente, une étude de faisabilité est nécessaire pour la création d'un réseau de chaleur avec production d'énergie au bois. La réalisation de cette étude qui interviendra en complément de l'étude réalisée par le bureau d'étude AKOE en janvier 2015, est attribuée à **C.E.T - Conseil Études et Traitements** – 47, chemin de la Taillat – BP 117 – 38243 Meylan Cedex (38) pour un montant global de **4 750 € HT**

26-2016	MO RELATIVE AUX TRAVAUX DE VOIRIE ET DE GENIE CIVIL FIBRE OPTIQUE CHEMIN DE PRAILLES – RUE DU DEVIN
----------------	--

La mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux référencés ci-dessus est attribuée au Bureau **REALITES ENVIRONNEMENT** de Roanne (42) pour un montant de **8 250 € HT**

27-2016	MAITRISE D'ŒUVRE - AMENAGEMENT D'UN ESPACE RECREATIF A PROXIMITE DES ECOLES ET REQUALIFICATION ENTREE DE DALEIGNEU - RD16
----------------	--

La mission de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation de travaux d'aménagement d'un espace récréatif à proximité des écoles et la requalification de l'entrée de Daleigneu RD16 est attribuée au cabinet d'architecte P.ANDRADE-SILVA pour un montant de **4 500 € HT**

28-2016	MUR DE SOUTÈNEMENT SQUARE DU SOUVENIR - REGULARISATION
----------------	---

La mission de suivi des mouvements du mur de soutènement soutenant le square du souvenir est attribuée à la société TEC BAT de BOURGOIN JALLIEU (38).

Cette mission se décompose de la façon suivante :

- Relevé du mur et pose de témoin : 850 € H.T
- Visite + compte-rendu : 240 € H.T par visite
-

29-2016	JURY SALLE POLYVALENTE - Rémunération des personnes désignées représentant les architectes
----------------	---

Les personnes désignées représentant les architectes, à savoir Jean-Jacques HOLLARD et Marie Françoise BONNARD, seront rémunérés de la façon suivante :

- Déplacement : 0,62 € le km
- Session jury : 62,08 € l'heure

30-2016	TRAVAUX DE VOIRIE ET DE GENIE CIVIL FIBRE OPTIQUE CHEMIN DE PRAILLES – RUE DU DEVIN - MARCHE DE TRAVAUX
----------------	--

Vu la consultation réalisée par voie de procédure adaptée publiée dans le journal **LES AFFICHES DE GRENOBLE ET DU DAUPHINE** en date du **2 septembre 2016**,

Date de remise des offres : **29 septembre 2016 à 12h00**,

5 entreprises ont remis une offre :

- ROGER MARTIN Rhône Alpes
- RMF TP SAS
- EIFFAGE ROUTE CENTRE EST
- PAILLET TP/SAS SR TPR
- FAVIER/BORDEL/BERTRAND

Vu l'analyse des offres,

Le marché de travaux relatif aux travaux de voirie et de génie civil, fibre optique, chemin de Prailles et rue du Devin est attribué au groupement d'entreprises suivant :

PL FAVIER/BERTRAND TP/BORDEL TP – 1530, route d'argent – 38510 MORESTEL

Pour un montant de **191 746.50 € HT** soit **230 095.80 € TTC**.

31/2016	REMBOURSEMENT SINISTRE DU 25 mars 2016 Effraction vestiaires foot Stade de Bracon
----------------	--

Vu le procès-verbal établi par la gendarmerie de Morestel en date du 05 avril 2016 relatif à une effraction, dans la nuit du 24 au 25 mars 2016, ayant pour conséquence deux portes endommagées aux vestiaires du foot, lieu-dit Bracon

Vu la déclaration de sinistre déposée auprès du cabinet d'assurances AXA France IARD,

Le remboursement de **2 245.25 €**, relatif à la déclaration de sinistre référencé ci-dessus, par le cabinet d'assurance AXA France IARD, est accepté.

32/2016	MISE AUX NORMES ET EXTENSION SALLE DES FETES DE FAVERGES Lot 6 – Electricité – Entreprise GAILLARD - Avenant N° 1
----------------	--

Vu la décision 04.2016 du 12.04.2016 attribuant le marché de travaux de mise aux normes PMR et extension de la SDF de Faverges,

L'avenant 1 présenté par la Sarl GAILLARD TP de Les Avenièrès-Veyrins-Thuellin (38510) qui a pour objet :

- D'augmenter la masse initiale des travaux pour intégrer les prestations liées au remplacement des spots encastrés dans le plafond coupe-feu par des pavés LED. Montant de l'Avenant : **806.79 € HT** soit 968.15 € TTC

Le marché est porté, compte tenu du présent avenant, à la somme de : **4 727.19 € HT** soit 5 672.63 € TTC.

PROGRAMME TRAVAUX D'AMELIORATION DU RESEAU D'EAU

M. Le Maire rappelle l'étude de REALITE ENVIRONNEMENT relative au classement par degrés d'urgence des travaux nécessaires à l'amélioration du réseau d'eau communal. Certains travaux sont déjà réalisés et il y aurait lieu de décider des futurs travaux, tout en considérant le budget occasionné par la construction de la salle polyvalente.

Nadine MELLET souhaite suivre le classement proposé par REALITE ENVIRONNEMENT. Jean-Claude GENGLER propose de réaliser le maximum avant de transmettre la gestion du réseau d'eau à la CC des balcons du Dauphiné.

AFFOUAGES 2016/2017

M. Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'agent patrimonial de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2017 dans les forêts soumises au régime forestier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2017 au martelage des coupes désignées ci-après,

Précise la destination des coupes et leur mode de commercialisation

COUPES A MARTELER

Parcelle	Canton	Surface	Nature de la coupe	Destination
8	Solière	2.60 ha	Taillis sous futaie	délivrance

Désigne, pour le partage sur pied des bois d'affouage, comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables aux bois vendus en bloc sur pied :

- Philippe FILLIOD
- Pierre VACHER
- Alain SUBIT

Donne pouvoir à M. Le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de ces coupes

Approuve cette proposition.

MODIFICATION DES CONDITIONS DE LOCATION DES SALLES DES FETES

La possibilité de louer de la vaisselle sera supprimée des conditions de location des salles des fêtes. Le comité des fêtes se chargera de la gestion de la vaisselle à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il est décidé d'établir une fiche d'utilisation de chaque salle.

TOUR DE TABLE

Jean-François **DUBOIS**

- ✚ Rappelle que la distribution par les élus des bulletins municipaux et des agendas par les élus se déroulera entre Noël et nouvel An
- ✚ Demande à Alain SUBIT et Pierre VACHER de fabriquer un socle pour installer un écran, lors des vœux du maire, salle des fêtes de Faverges.
- ✚ Rappelle la cérémonie des vœux le 8 janvier 2017 à 10h30 à la salle de Faverges.

Philippe **FILLOD**

- ✚ Est relancé par le département pour installer un arrêt de bus PMR. Aucune décision n'est prise
- ✚ Propose d'organiser l'arrivée du tour du Valromey, le 15 juillet 2017, en partenariat avec la centrale de Creys Malville. Cette proposition est validée par le Conseil
- ✚ Est satisfait de l'organisation de la foire aux vins, le comité d'organisation va verser, cette année, une subvention de 7 533.15 €.

Séverine **POËTE**

- ✚ Est preneuse de toutes les propositions pour délocaliser la cantine durant les travaux de transformation en cuisine autonome. Les travaux doivent durer 6 semaines, et devront être terminés en juillet, pour permettre l'installation du nouveau cuisinier. Une partie des travaux se déroulera certainement durant le temps scolaire, il sera nécessaire de trouver une solution pour assurer le service.

Alain **SUBIT**

- ✚ Constate le peu d'inscriptions d'affouagistes cette année. En revanche, deux coupes de l'année dernière ne sont pas terminées, conformément au règlement. Philippe FILLOD se charge de leur adresser un courrier.

Ghislaine **POZZOBON**

- ✚ A demandé à AUREDECOR deux projets de souvenir qui seront remis aux futurs époux lors de la célébration de mariages. Le Conseil décide de ne retenir aucun projet.
- ✚ Rappelle qu'un règlement est en cours d'élaboration pour définir les conditions de location de la salle Morget.

Nadine **MELLET**

- ✚ Rappelle la date de la distribution des colis du CCAS le 17 décembre prochain.

Geneviève **HERBEPIN**

- ✚ Demande l'état d'avancement de la mise en place des bacs individuels sur la commune. Le Maire répond qu'il a demandé au SICTOM la délibération instaurant le choix du mode de gestion sur l'ensemble du territoire avant de mettre en place ce système.

**PROCHAINE REUNION
LE JEUDI 26 JANVIER 2017
À 18h30**